

FRAUDE AUX EXAMENS

Les Directions des Portails Sciences, Ingénierie, Technologies, Environnement & Sciences de la Vie (Licences) et des EURs DS4H, LIFE et SPECTRUM (Masters) observent une très forte augmentation des cas de fraude durant les examens.

La fraude a de lourdes conséquences pour l'ensemble des étudiants. Elle induit des inégalités de traitement et sa généralisation conduit à la dévalorisation de vos diplômes. Elle ne saurait perdurer.

Les étudiants pris en train de frauder sont traduits devant la commission disciplinaire de l'établissement. Le caractère massif des fraudes observées nous conduit à durcir les sanctions prononcées. **Désormais, tout cas de fraude avérée pourra conduire à une exclusion ferme de la formation pendant une période de 6 mois minimum.**

Nous vous rappelons en particulier que **l'usage de quelque appareil électronique que ce soit durant l'examen est considéré comme un cas de fraude.** Tous les appareils communicants (téléphones portables, montres, oreillettes, lunettes connectées...) doivent être éteints et rangés dans les sacs. **La découverte d'un appareil communicant à disposition d'un étudiant pendant l'examen, qu'il soit utilisé ou non, sera considérée comme une fraude sans autre considération.** De plus, le surveillant de l'examen peut faire usage d'un détecteur d'objets communicants pendant l'épreuve.

Les seules exceptions à ces règles sont celles qui vous sont explicitement données par le surveillant de l'examen dans le cadre de celui-ci.

Aline Grechez
Codirectrice Portail SV

Karine Mandon
Codirectrice Portail SV

Ingo Waschkes
Directeur Portail SITE

Jean-Yves Dauvignac
Directeur EUR DS4H

Médéric Argentina
Directeur EUR SPECTRUM

Pierre FRENDON
Directeur EUR LIFE

SONT NOTAMMENT INTERDITS :



Utiliser ou posséder
un document ou du
matériel non autorisé



Téléphones et objets
connectés allumés et/ou
non rangés dans les sacs.



Faire passer
l'examen par une
autre personne



Copier ou parler
avec son voisin